

N° U 2024 / 6.1



à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° PC 034 130 24 H0002

Déposé le : 23/02/2024

Demandeur : Madame Julie Maillet

Sur un terrain sis à : 1 Lotissement les Moulins de Laurens à LAURENS (34480)

Références cadastrales : 34130 E 627

Madame Julie Maillet
2 lotissement les Moulins de Laurens
34480 LAURENS

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Permis de construire, RECOMMANDE A.R.

REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction et l'incomplétude du dossier en date du : 14/03/2024

Votre lettre du 21/05/2024

Madame,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n°PC 034 130 24 H0002 décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite. Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction et de demande de pièces, citée en référence devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Laurens le 22/05/2024

L'Adjoint délégué à l'urbanisme,
Jacques ROMERO



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.